

Mémoire déposé dans le cadre du

**Comité d'étude
sur l'Évaluation de l'intendance et de la gestion
des Forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick**

Région de Paquetville

Par :

Village de Paquetville
Paquetville, NB

Novembre, 2003

1**MISE EN CONTEXTE**

Chaque région de la province a ses propres besoins et attentes en ce qui concerne l'utilisation et le développement des terres de la Couronne et la Péninsule acadienne ne fait pas exception. Il serait sage que le gouvernement du Nouveau-Brunswick alloue les ressources nécessaires pour que chacune de ces régions puisse mieux définir et présenter ses besoins et attentes avant qu'une politique provinciale ne soit adoptée. Voilà l'essentiel du mémoire que nous présentons aujourd'hui.

La région de Paquetville, comme d'autres régions forestières du Nouveau-Brunswick, s'est développée grâce à l'apport des forêts. Nul ne peut nier l'existence de retombées économiques découlant de la mise en valeur des forêts d'où l'importance de conserver en bon état et même d'augmenter le potentiel forestier des forêts afin de maximiser leur rendement.

Ces retombées découlent particulièrement des emplois liés tant à la valeur esthétique des forêts et à son potentiel récréotouristique qu'à la ressource ligneuse elle-même. La récolte de bois est d'autant plus importante pour le Nord-est de la province lorsque l'on considère les nombreuses usines de deuxième ou troisième transformation du bois qui doivent pouvoir compter sur des approvisionnements en bois en quantité et en qualité.

Sur cet aspect, la diversité des essences récoltées, le potentiel des sites ainsi que la proximité de la ressource sont des éléments qui jouent en faveur des forêts de la Couronne.

La carte couleur ci-joint démontre en vert les différentes propriétés de la Couronne situées dans la partie Est du comté de Gloucester. Il s'agit d'un territoire très grand en superficie et par conséquent, il est extrêmement important de bien déterminer les orientations d'un régime de protection et de mise en valeur des forêts de la Couronne sur ce territoire.

2

La gestion des forêts de la Couronne

Nous croyons que le gouvernement devrait approuver les budgets nécessaires pour que la Péninsule acadienne puisse se doter d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts de la Couronne sur son territoire. Il s'agirait de nommer un Comité consultatif et de lui donner le mandat d'étudier le dossier et de faire des recommandations au Ministre responsable.

Le Comité consultatif serait composé de représentants des différents milieux. Le plan de protection et de mise en valeur viserait à maximiser, pour les exploitants de lots boisés et pour les communautés locales, les retombées économiques, sociales et environnementales qu'apporte la mise en valeur des forêts de la Couronne. Il permettrait de définir et de mettre en œuvre des grandes orientations d'aménagement pour guider les gestionnaires dans leurs actions afin de favoriser des interventions en forêt qui respectent le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Le contenu suggéré du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Tome 1 : Document de connaissance

La première partie de l'élaboration du PPMV s'applique à décrire l'ensemble des caractéristiques biophysiques et socio-économiques du territoire visé, en l'occurrence la Péninsule acadienne, afin de pouvoir établir un diagnostic précis sur le potentiel de développement des forêts de la Couronne.

Tome 2 : Problématiques et orientations de protection et de mise en valeur

La seconde partie de l'élaboration du PPMV s'attarde à mettre en évidence les problématiques des différentes ressources en lien avec les six critères de développement durable. Elle consiste également en la détermination d'orientations et objectifs de protection et de mise en valeur souhaités par les partenaires pour chaque problématique et ce, en fonction des valeurs régionales précisées au départ.

Tome 3 : Stratégies de protection et de mise en valeur et plan d'actions

Enfin, en conformité avec les orientations retenues, des stratégies de protection et de mise en valeur sont recommandées au Ministre responsable. La nécessité du caractère réaliste amène le Comité consultatif à prioriser certaines stratégies par rapport à d'autres.

3

Un code d'éthique du PPMV basé sur les critères de développement durable

Pour que le PPMV puisse être un outil de gestion et de planification axé sur le principe du développement durable, les intervenants régionaux devront adopter un cadre de référence pour la protection et la mise en valeur de leurs ressources et ce, en conformité avec les six critères nationaux identifiés en 1995 par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), soit :

1. la conservation de la diversité biologique;
2. le maintien et l'amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers;
3. la conservation des sols et de l'eau;
4. la contribution des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques planétaires;
5. le maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société;
6. la responsabilité de la société et la prise en compte dans les choix de développement des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

À l'aide de différents indicateurs, ce cadre permet de mesurer l'état des forêts et de rendre compte des progrès accomplis en matière de développement durable.

Des valeurs régionales

En étroite relation avec les critères nationaux, les intervenants régionaux devront identifier les principales valeurs prises en considération lors de l'élaboration du PPMV.

Ces valeurs sont regroupées en trois grands thèmes, soit l'environnement, la société et l'économie. Leur respect concourt à l'atteinte du développement durable dans un processus d'amélioration continue.

L'environnement

Une forêt productive, diversifiée et en santé;
Des habitats fauniques de qualité propices au maintien des espèces animales et plus particulièrement, celles ciblées par des activités de récolte (gros et petit gibier, faune aquatique et aviaire);

4

La conservation des écosystèmes fragiles et des espèces menacées et vulnérables;

Des sols possédant des caractéristiques permettant le maintien de leur capacité de production (forestière et agricole);

Un réseau hydrographique de qualité apte à assurer le maintien et le développement des conditions propices à son utilisation (faune aquatique, alimentation en eau potable, activités récréatives et autres).

La société

Un environnement de qualité pour le maintien et le développement des communautés (productivité des ressources et qualité de l'eau);

La participation des principaux intervenants, décideurs, utilisateurs des ressources et de la population en général à l'élaboration des objectifs de développement durable et aux stratégies de mise en œuvre qui en découlent;

La contribution de l'ensemble des ressources naturelles à la qualité de vie des communautés locales dans le cadre d'un aménagement intégré et harmonieux, en respect du droit de propriété.

L'économie

Un milieu forestier productif à court, moyen et long terme assurant une stabilité de revenus directs et indirects pour les communautés;

La viabilité des opérations de mise en valeur et d'utilisation des ressources du milieu forestier;

Une industrie forestière compétitive et en mesure d'assurer le développement économique des communautés à court et moyen terme;

La garantie d'un revenu intéressant pour les exploitants et d'un retour sur leurs investissements ;

Une main d'œuvre spécialisée stable, bien rémunérée ainsi qu'une reconnaissance sociale des métiers de la forêt;

Un milieu forestier capable de supporter une vaste gamme d'activités (tourisme, faune, loisirs, valeurs esthétiques, etc.).

5

Des lignes directrices

De manière générale, le PPMV permettrait de :

Mieux connaître l'état de la situation des forêts de la Couronne sur notre territoire, leurs potentiels et la dynamique de ceux qui veulent partager son utilisation;

Sensibiliser et informer les usager et la population à l'importance d'aménager la forêt en respectant les critères de développement durable;

Contribuer à **l'aménagement intégré** et l'utilisation de l'ensemble des ressources de manière à ce que la forêt atteigne une productivité accrue en maintenant un niveau élevé de **biodiversité** et un état de santé adéquat;

Planifier à l'échelle régionale l'aménagement forestier et **l'utilisation harmonieuse de l'ensemble des ressources** afin d'assurer un revenu principal ou complémentaire pour les exploitants forestiers;

Favoriser l'emploi par la recherche et le développement ainsi que par la formation en plus de favoriser la consolidation des activités forestières et le développement économique.

6

Conclusion

En terminant, les forêts de la Couronne jouent un rôle important dans l'économie régionale. Les potentiels de mise en valeur sont importants mais il est d'autant plus important d'impliquer la population et les autres intervenants dans l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts de la Couronne sur notre territoire.

Dans les circonstances, il est recommandé que le gouvernement approuve les fonds nécessaires à la réalisation du PPMV pour la Péninsule acadienne.

Le Comité d'étude sur l'Évaluation de l'intendance et de la gestion des Forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick se doit d'en faire une recommandation. Merci !